

L'AFOC 10 vous informe :

Ce qui va changer en 2025 pour les consommateurs



Image AFOC

En 2025, plusieurs changements impacteront les consommateurs :

1. Heures creuses pour l'électricité : la [Commission de régulation de l'énergie](#) va revoir la répartition des heures creuses de l'électricité.

Ces tarifs attractifs, proposés en soirée et durant la nuit, seront déplacés en pleine journée durant l'été, moment où la consommation est aujourd'hui faible au regard de la production.

2. Contrats d'assurance obsèques plus clairs et devis funéraires plus simples : d'ici juillet 2025, les [contrats d'assurance obsèques](#) devront inclure des tableaux détaillant les éléments clés comme les modalités de paiement et la durée. À partir du 1er juillet 2025, les opérateurs funéraires devront utiliser un nouveau format de devis-type plus clair afin de faciliter la comparaison des prix.

3. Nouveaux contrats de permis de conduire : depuis le début de l'année, les auto-écoles doivent utiliser un [nouveau modèle de contrat](#) pour le permis B qui a été toiletté pour renforcer l'information et la protection des élèves.

4. Produits plus sûrs : le [nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits](#), en vigueur depuis le 13 décembre 2024, vise à renforcer la sécurité des produits non alimentaires vendus en magasin et en ligne, qu'ils soient neufs ou d'occasion. Les entreprises doivent mettre en place des procédures pour s'assurer de la sûreté des produits qu'elles produisent, importent ou vendent. Elles doivent tenir un registre de leurs fournisseurs et revendeurs afin de rappeler plus aisément les éventuels produits dangereux. Si un produit se révèle dangereux, elles doivent adopter immédiatement des mesures correctives et en informer les autorités et les consommateurs. Enfin, outre les modalités de rappel ou de retrait de produits qui évoluent, les droits des consommateurs à une réparation, un remplacement ou un remboursement ont été renforcés.

5. Indice de durabilité : [un indice de durabilité](#) a été introduit depuis le 8 janvier pour les téléviseurs et à compter du 8 avril prochain pour les lave-linges, fournissant des informations sur la durabilité des produits. Cet indice devra être apposé, sous la forme d'un pictogramme coloré représentant un sablier. L'indice de durabilité sera plus complet que l'indice de réparabilité créé en 2021. Il intégrera obligatoirement deux familles de critères : la réparabilité et la fiabilité. Par exemple, il sera désormais possible de connaître le niveau de résistance à l'usure d'un produit. Un troisième critère sera quant à lui applicable à certaines catégories de produits : l'amélioration logicielle.

6. Nouvelles étiquettes énergétiques pour smartphones et tablettes : à partir du 20 juin 2025, les smartphones et tablettes devront afficher une [nouvelle étiquette énergétique](#), incluant la réduction de la capacité de la batterie, la résistance aux chutes, l'indice de réparabilité, et plus encore.

7. Des virements bancaires instantanés et gratuits : les banques ont l'obligation depuis le 8 janvier 2025, de proposer à leurs clients, consommateurs et entreprises, un service de réception des [virements instantanés](#), et au plus tard le 8 octobre 2025, un service d'émission de ces virements instantanés. Ces services, permettant l'exécution de transferts de fonds en euros quasiment en temps réel à travers l'Union européenne, devront être proposés sans frais supplémentaires par rapport au virement classique.

Pour en savoir plus : [site officiel du ministère de l'Economie](#)

Source site AFOC 17 janvier 2025